

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MAI 2026 A 18H15

Étaient présents :

Mmes : Aline Pelluet, Prisca Espanoche Vaubaillon, Maëlle Guyot, Catherine Hebert Leherquer, Anne-Marie Marais, Christelle Fillet.

MM. : Christian Jenvrin, Sylvain Voisin, Michel Corbin Montembiaux, Jean-François Calbris, Dominique Sandret, Nathan Chauffray, David Senecat.

Étaient absents excusés : **MM.** : Aurélien Villeneuve et Éric Paris (ayant donné procuration à Dominique Sandret)

Désignation du secrétaire de séance

Mme Christelle Fillet, conseillère municipale, est désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance

M. Jenvrin, maire, ouvre la séance en demandant à chaque conseiller de lire le procès-verbal du conseil municipal précédent et d'y apposer sa signature pour accord. Il fait ensuite la lecture de l'ordre du jour et propose au conseil de retirer le point 6 « Subvention à l'association le Clos des Canges » en raison de documents manquants ne permettant pas son examen lors de cette séance.

Accord à la majorité

Point n°1 – Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur du conseil municipal et informe que certaines modifications y ont été apportées.

Ces modifications concernent :

- la fixation de la date du conseil municipal suivant ;
- les modalités d'affichage sur les supports numériques ;
- la limite d'envoi de l'ordre du jour demeure fixe à J-3 dans la mesure du possible il sera adressé à J-7

Après lecture et explications de Monsieur le Maire, le règlement intérieur est soumis au vote.

Le règlement intérieur du conseil municipal est **adopté à l'unanimité**.

Point n°2 – **Lotissement – autorisation de signature**

Monsieur le Maire précise que du fait du changement de municipalité, il demande l'autorisation au conseil municipal de signer les ventes des parcelles du lotissement.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et à signer les actes afférents.

Accord à la majorité.

Point n°3 – **Commission communale des impôts directs (CCID) – Renouvellement**

Monsieur le Maire rappelle que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires titulaires et six suppléants, conformément à l'art.1650 du CGI.

À cette fin, le conseil municipal doit proposer une liste de 24 personnes, parmi lesquelles l'administration retiendra 12 membres.

Monsieur le Maire procède à la lecture des listes des commissaires titulaires puis suppléants.

Il est précisé que les personnes proposées ont été choisies en raison de leur bonne connaissance de la commune ainsi que de leur expérience antérieure au sein de mandats locaux, tout en n'étant pas des élus municipaux actuellement en exercice.

Une question est soulevée par Sylvain Voisin concernant la présence de Gildas Baloché sur la liste puisqu'il n'habite pas la commune. Celui-ci ayant des biens à Saint-Pierre-du-Regard, le Maire explique que cela constitue un critère pour le rendre éligible.

Décision :

Les listes de commissaires titulaires et suppléants sont **adoptées à l'unanimité**.

Point n°4 – **Commission de contrôle des listes électorales (CCLE) – renouvellement**

La composition des commissions de contrôle des listes électorales à l'issue du renouvellement général de mars 2026 a été modifiée par la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion sociale et la parité.

Monsieur le Maire rappelle que la commission de contrôle des listes électorales doit se réunir au minimum une fois par an afin de procéder aux vérifications nécessaires. Son renouvellement est obligatoire.

La commission sera composée de trois conseillers issus du haut de liste du tableau des élections ainsi que de deux conseillers minoritaires.

Sont désignés pour siéger à cette commission :

Anne-Marie Marais; Éric Paris ; Michel Corbin Montembiaux ; Sylvain Voisin ; David Senecat.

Il est également évoqué la nécessité d'informer les nouveaux arrivants dans la commune en les invitant à se présenter en mairie pour certaines démarches administratives, notamment celles liées aux inscriptions sur les listes électorales qui ne sont pas automatiques. Il faut également recenser les habitants quittant la commune.

Décision :

La composition de la commission de contrôle des listes électorales est **adoptée à l'unanimité**.

Point n°5 – Convention d'autorisation des travaux rue des Écoles

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs aux travaux prévus rue des Écoles et évoque les difficultés organisationnelles liées au chantier.

Sous réserve de confirmation, des interventions sont envisagées les 26, 27 et 28 mai 2026. L'entreprise Perez interviendra pour les travaux de trottoirs. Une confirmation du calendrier doit intervenir le lundi suivant.

Un travail préparatoire est prévu le 2 juin, tandis que les travaux principaux devraient se dérouler le 3 juin.

Le conseil souligne l'importance d'informer les riverains en amont des interventions. Prisca Espanoche propose la distribution d'un document d'information dans les boîtes aux lettres.

Il est également envisagé d'informer les parents des élèves via la direction de l'école et la plateforme numérique « Educartable ». Monsieur le Maire indique qu'il prendra contact avec la directrice afin qu'une information soit relayée aux parents. La réalisation d'environ 40 flyers à destination des riverains est prévue.

Le conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le département.

Décision :

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative aux travaux rue des Écoles.

Accord à la majorité

Point n°6 – Subvention à l'association Le Clos des Canges (point retiré)

Ce point ayant été retiré de l'ordre du jour en ouverture de séance, il sera réexaminé lors d'un prochain conseil municipal, après réception des documents manquants.

Point n°7 – Informations diverses

7.1 – Résidence Nouvel Azur

Monsieur le Maire informe le conseil des échanges avec la direction de la résidence Nouvelle Azur.

La directrice porte un projet consistant à combler la piscine existante et réaménager l'espace afin d'y créer une salle d'accueil.

Monsieur le Maire indique que la commune est favorable à un accompagnement de la directrice dans cette démarche.

7.2 – Service Némus / Mobilité

Le service de transports Flers Agglo dénommé Némus permet des échanges diversifiés entre les quarante-deux communes et les 50 000 habitants.

Monsieur Jenvrin présente les échanges menés avec Stéphane Gravelat (4e vice-président délégué aux Transports et aux Mobilités de Flers-Agglo), concernant le service Némus, dispositif de transport.

Il est rappelé que ce service dessert déjà Le Grand Samoi ainsi que l'école, mais qu'une demande spécifique a été formulée pour une desserte du Bas de la Roque.

Une question est soulevée concernant les personnes en situation de handicap. Il est précisé que le service Némus peut assurer une prise en charge à domicile pour ces usagers.

La possibilité d'une desserte le jeudi, jour du marché de Condé en Normandie, est également évoquée.

Concernant l'arrêt du Bas de la Roque, une demande a été formulée auprès des représentants de Flers-Agglo.

7.3 – Compostage collectif

Dominique Sandret présente le projet de compostage collectif porté par le SIRTOM.

Deux implantations ont été retenues :

- un composteur à proximité du cimetière ;
- un composteur sur le secteur de Bellevue, au niveau du parking.

L'installation est prévue le 27 mai.

Le SIRTOM mettra également à disposition divers équipements, notamment des petits seaux de compostage.

Les inaugurations sont prévues :

le 28 mai pour le composteur du Petit Samoi ;

le 29 mai pour celui de Bellevue.

7.4 – Don au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le Maire informe le conseil d'un don effectué au profit du CCAS.

Madame Guicheteau, anciennement Maire, a souhaité reverser la somme de 500 euros, obtenue dans le cadre d'une procédure judiciaire, au Centre communal d'action sociale.

Une délibération du CCAS sera nécessaire afin de permettre l'encaissement du chèque. Une réunion sera organisée prochainement à cet effet.

7.5 – Rencontre avec le président de Flers-Agglo

Christian JENVRIN font part d'une future rencontre avec Jérémy Prévost (Président de Flers Agglo).

Les échanges porteront sur :

la reconsidération de la zone artisanale et commerciale ;

l'entretien des chemins, réalisé deux fois par an ;

le dossier du Relais Petite Enfance (RPE) et de l'accueil des assistantes maternelles ;

les travaux de la rue des Écoles : participation financière ;

l'abribus du Grand Samoi dont des habitants demandent le rétablissement.

7.6 – Travaux et sécurité dans la commune

Dominique Sandret précise que plusieurs questions sont régulièrement soulevées par les habitants concernant les travaux en cours.

Les interventions sont menées progressivement, avec un travail engagé sur différents points d'amélioration de la sécurité.

Des devis sont demandés en privilégiant les entreprises locales, mais des difficultés persistent concernant les délais de réponse.

Concernant les défibrillateurs, les équipements existants ne peuvent être installés à l'extérieur. En cas d'achat de nouveaux défibrillateurs, l'installation extérieure serait placée sous surveillance vidéo.

Pour les panneaux de communication qui ne fonctionnent plus, ceux-ci ont été achetés auprès de la société Ivicom-France.fr, qui sous-traite les réparations avec une entreprise qui a proposé un contrat de maintenance. Cette proposition sera étudiée. Une vérification supplémentaire va cependant être faite au niveau de la Mairie pour s'assurer qu'il ne s'agit pas de dégâts réversibles.

7.7 – École et bâtiments communaux

Aline Pelluet indique avoir visité l'école de Chanu afin d'étudier les solutions optées par cette école pour faire face aux problématiques liées au bruit du réfectoire lors des repas. Les tables achetées par

cette école sont revêtues d'une matière qui absorbe les bruits. La question d'un revêtement similaire sur les tables de notre réfectoire est soulevée.

Cependant des problèmes plus inquiétants ont été observés lors de la visite de Dominique Sandret à L'école de Saint-Pierre-du-Regard.

Mme Pelluet évoque d'importants problèmes d'humidité, notamment dans le réfectoire de l'école communale, mais également la présence d'amiante dans le sous-sol. M. Sandret rassure cependant l'assemblée en précisant que tant que l'on ne casse rien, il n'y a pas de danger.

Un rendez-vous avec la commission travaux est néanmoins prévu la semaine suivante.

7.8 – Réserve citoyenne et opération « Mégoton »

Michel Corbin Montembiaux explique qu'une première action est prévue le 30 mai, de 9h00 à 12h00, sous la forme d'un « Mégoton », consistant à ramasser les mégots dans la commune.

Un formulaire recensant les besoins des Pétruvien dans le cadre de la réserve citoyenne sera disponible en mairie.

7.9 – Voyage scolaire

Catherine Hebert Leherquer annonce le prochain voyage scolaire qui conduira les élèves de CE2, CM1 et CM2 à la Cité de la Mer, au centre Collignon à Tourlaville du mardi 26 mai au vendredi 29 mai.

7.10 – Vie associative et CCAS

Jean-François Calbris apporte des précisions concernant le voyage des aînés, dont le bulletin d'inscription sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Concernant le CCAS, plusieurs idées sont évoquées : organisation de conférences, invitation au club (le 1^{er} jeudi de chaque mois) et pour la fin d'année, certains préféreraient un goûter en lieu et place du traditionnel colis offert aux aînés de la résidence.

Il est rappelé que le 28 mai à 18h15 se tiendra l'assemblée générale du Comité des fêtes, à la salle des fêtes

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal est fixé **au 29 juin 2026 à 18h15**.

Il est précisé qu'aucun conseil municipal n'est normalement prévu en juillet et août.

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.